

AVIS DE COURSE

Coupe de ligue AURA 2024

8 & 9 juin 2024

Comité Départemental de Voile

Plan d'eau du Grand Large

Grade 5A

PREAMBULE

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

AVERTISSEMENT ET SENSIBILISATION PLANTES AQUATIQUES PLANS D'EAU INTERIEURS

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

1.1. LA REGATE SERA REGIE PAR :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]
- Les règlements fédéraux
- Le règlement des championnats régionaux

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. LA REGATE EST OUVERTE A :

- Tous les bateaux des classes Optimist, Bic 293 OD, Open Skiff, RSFéva, ILCA 4 (Ex laser 4.7), ILCA6 (Ex Laser Radial)
- Tous les bateaux en inter série :
 - Catamaran ; tous catamarans ayant un rating fédéral = ou < à 1,49
 - Dériveur fast 14 ans et plus : tous dériveurs dont le rating est < ou = à 1000
 - Dériveur double médium et light 14 ans et plus
 - Dériveur solitaire ; tous dériveurs solitaires sauf les supports ayant un rating fédéral dans le groupe LK (Optimist, Bug, Open Skiff, ...)
 - Windsurf et Wingfoil divers pour le foil
 - Quillards handivalides : Mini JI, Hansa 2.3, 303, ... et toutes les classes handivalides ayant un rating fédéral ou expérimental.

2.2. INSCRIPTIONS

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES JUSQU'AU 2 JUIN MINUIT.

D'autre part, l'organisation offre **LA POSSIBILITE DE COMMANDER DES PANIERS REPAS POUR LE MIDI** des samedi et/ou dimanche. Les commandes se font sur le lien des accompagnateurs § 2.2.3

2.2.1. LES BATEAUX ADMISSIBLES

DOIVENT S'INSCRIRE sur HelloAsso en complétant le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-voile-metropole-de-lyon-et-rhone/evenements/coupe-de-ligue-2024>

2.2.2. LES ENTRAINEURS

DOIVENT S'INSCRIRE sur HelloAsso en complétant le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-voile-metropole-de-lyon-et-rhone/evenements/inscriptions-coach-coupe-de-ligue-2024>

2.2.3. LES ACCOMPAGNATEURS

Qui ne participent pas en tant que bénévoles sur le dispositif et qui souhaitent participer au repas coureur **PEUVENT S'INSCRIRE** sur HelloAsso en complétant le lien ci-dessous. Les commandes de paniers repas se font aussi sur le même lien :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-voile-metropole-de-lyon-et-rhone/evenements/paniers-repas-du-midi-et-repas-coueurs-pour-les-accompagnants>

Pour les bénévoles participant au dispositif, les repas du midi et la Pasta Party sont pris en charge par l'Organisation.

2.2.4. INSCRIPTIONS TARDIVES

Les bateaux admissibles **non-inscrits avant le 2 juin minuit** pourront s'inscrire sur place. Une **majoration de 20 €** sera exigée en droits prévus au § 3.

2.3. DOCUMENTS EXIGIBLES

- a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants (repas du samedi soir inclus) :

| Catégorie | Montant par personne |
|--------------------------|----------------------|
| - de 18 ans et étudiants | 30 € |
| Adultes | 40 € |

4. PROGRAMME

4.1. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Confirmation d'inscription le samedi de 9h à 12h.

Dans chaque club d'accueil selon la répartition du § 13

Jours de course :

| Date | Heure | Lieu | | Classe(s) |
|-------|-------|-------|-------------------------------|---|
| 08/06 | 12h00 | CYVGL | Briefing avec les entraîneurs | Dériveurs doubles / RS Féva / Quillards handivalides / Catamarans |
| | | CVLM | | Optis / OpenSkiff / FAST / Solo / ILCAs |
| | | WWM | | Planches (BIC 293 OD, WindFoils / WingFoils) |
| | 13h30 | | 1er signal d'avertissement | Toutes |
| | 19h30 | WWM | Pasta Party | |
| 09/06 | 10h30 | | 1er signal d'avertissement | Toutes |

L'Organisation se réserve la possibilité de modifier l'affectation des classes sur l'eau en fonction du nombre d'inscrits par classes.

ATTENTION : L'affectation des classes sur l'eau reste indépendante de l'affectation des classes à terre. Les concurrents DOIVENT respecter la répartition définie au § 13.

4.2. LE DERNIER JOUR

De la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30

4.3. NOMBRE DE COURSES SUR UNE JOURNÉE

Six courses au maximum, dix pour les windfoils et wingfoils pourront être courues sur une journée.

Pour les benjamins en optimist, les préconisations de la classe sur le temps maximum sur l'eau seront appliquées

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées selon la Prescription Fédérale
- Disponibles en version électronique sur www.CDV69.com au plus tard le 07/06/2024 à 11h
- Application de la règle 42 et des Annexes P et T

6. PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

7. SYSTEME DE PENALITE

RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la compétition.

Quand moins de 3 courses ont été validées (4 pour les foils), le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 3 courses ou plus ont été validées (4 ou plus pour les foils), le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

Pour les foils quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

8.1. POUR LE CLASSEMENT AU CHAMPIONNAT REGIONAL :

- Deux courses doivent être validées pour valider la compétition au championnat régional.
- La compétition est coef 2 pour le classement du championnat régional
- La compétition est non retirable au classement du championnat régional

9. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. PRIX

Des prix seront distribués au plus vite après la fin des courses du dimanche 9 Juin.

La remise des prix aura lieu au CDV69.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

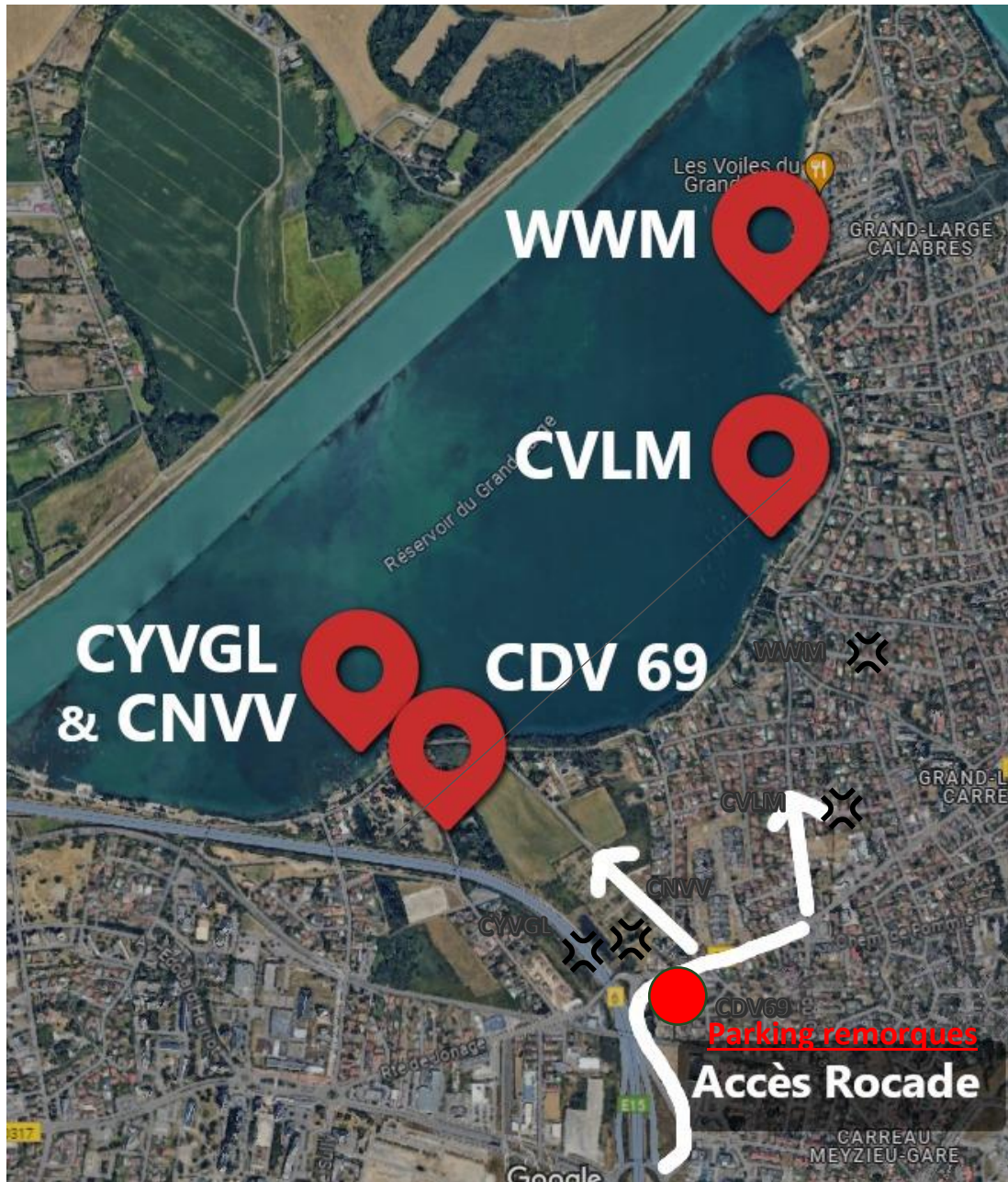
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Ligue Voile AURA : 04 79 63 76 22 / ligue@voile-auvergne-rhone-alpes.fr
- Comité Départemental de Voile contact@CDV69.com

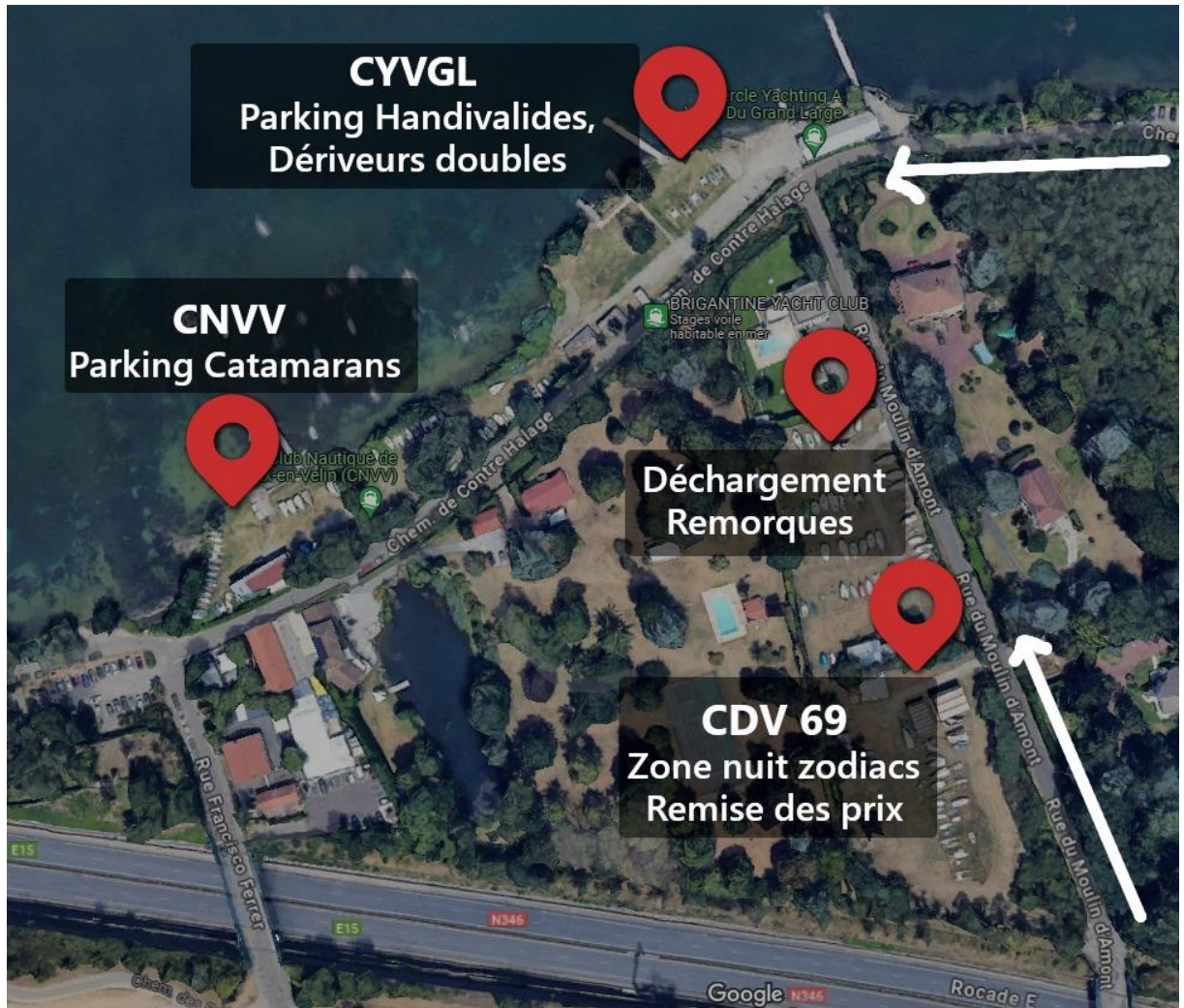
Pour toute information sur les hébergements :

- Les Voiles du Grand Large [04 78 31 42 16](tel:0478314216) / <http://www.lesvoilesdugrandlarge.fr/>

13. ACCUEIL DES PARTICIPANTS









Les participants seront accueillis et repartis dans les différents clubs du Grand Large.
Après déchargement, les remorques seront **obligatoirement** stockées au CDV69
La répartition est la suivante :

| | |
|--|---|
| CYVGL Rue du Moulin d'Amont 69150 Décines | Dériveurs doubles / RS Féva / Quillards handivalides |
| CNVV Chem. de Contre Halage 69150 Décines-Charpieu | Catamarans |
| CVLM 115 Bis Av. du Carreau 69330 Meyzieu | Optis / OpenSkiff / FAST / ILCAs / Solitaires |
| WWM 121 Av. du Carreau 69330 Meyzieu | Planches (BIC 293 OD, WindFoils / WingFoils) |
| CDV69 Rue du Moulin d'Amont 69150 Décines-Charpieu | Remorques |

14. ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>